

Le 04 février 2021, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 08 février à vingt heures.

Le Maire,



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM, GARDELLE David, LE PIETEC Pascal, FERRE Gérard, CAHUZAC Louis, ARJO Claudette, MOURLAN Evelyne, CAMBRIEL Sandrine, ROUX Marie-Hélène, DEDIEU Yves, DAMBRUN Christian, GARCIA Damien.

Etaient absents excusés : Mmes DIGNAT Sabine, LESCURE Laëtitia et M. NAVARRO Matthieu

Monsieur David GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2020

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier dernier appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux délibérations prévues à la présente séance ne seront pas abordées par manque de pièces jointes :

- demande de subvention pour le remplacement du portail de la gendarmerie
- droit de préemption sur la parcelle AB 197

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020 DE LA CANTINE DES ELEVES RESIDANT HORS COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une participation aux frais de fonctionnement de la cantine est demandée aux Communes dont les enfants sont scolarisés à Saint-Martory et fréquentent la cantine scolaire.

Les participations réclamées aux communes de résidence s'appliquent aux dépenses de l'année n – 1 (du 01 janvier au 31 décembre) et le nombre d'élèves retenu est la moyenne entre l'effectif au 01 janvier et le 01 septembre n – 1.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des dépenses.

Considérant les dépenses réalisées pour le fonctionnement de la cantine le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander aux communes de résidence des élèves fréquentant la cantine de Saint-Martory la somme de 448.00 € par élève et donne délégation à Monsieur le Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires auprès des communes d'Arnaud-Guilhem, Auzas et Laffite-Toupière.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020 POUR L'ECOLE DES ELEVES RESIDANT HORS COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une participation aux frais de fonctionnement de l'école est demandée aux Communes ne disposant pas d'école publique dont les enfants sont scolarisés à Saint-Martory ;

Les participations réclamées aux communes de résidence s'appliquent aux dépenses de l'année n – 1 (du 01 janvier au 31 décembre) et le nombre d'élèves retenu est la moyenne entre l'effectif au 01 janvier et le 01 septembre n – 1.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des dépenses

Considérant les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'école, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander aux communes de résidence des élèves fréquentant l'école de Saint-Martory la somme de 905.00 € par élève et donne délégation à Monsieur le Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires auprès des communes d'Arnaud-Guilhem, Ausas et Laffite-Toupière.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE TERRASSE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des infiltrations d'eau au niveau de la terrasse de la poste provoque des dégâts au niveau de l'appartement, du bureau de poste et de la nouvelle salle des associations. Pour remédier à ce problème il est impératif de refaire l'étanchéité de la terrasse, un devis a été demandé à la SARL Etanchéité Garonnaise pour un montant de 36 080.87 € TTC soit 30 067.39 HT. Une subvention sera demandée auprès du Conseil Départemental. La même demande sera adressée au PETR dans le cadre du programme Bourg Centre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis pour les travaux d'étanchéité de la terrasse de la poste établi par la SARL Etanchéité Garonnaise pour un montant de 36 080.87 TTC soit 30 067.39 HT, et donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer toute pièce se rapportant aux demandes de subvention pour ces travaux.

RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA CONCESSION DE LA FAMILLE PAILHAS RENE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Mme Marie-José PERRIN née PAILHAS qui l'a informé vouloir rétrocéder la concession que ses parents avaient achetée en 1984 pour y fonder leur sépulture. Monsieur et Madame PAILHAS étant décédés et inhumés en région bordelaise et n'ayant plus d'attache sur Saint-Martory, Mme PERRIN veut rétrocéder gratuitement cette concession à la commune.

Après délibération l'Assemblée accepte à l'unanimité cette rétrocession.

RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA CONCESSION DE LA FAMILLE JEAN PAUL STUYCK

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Jean Paul STUYCK qui l'a informé vouloir rétrocéder la concession qu'il possède au cimetière de Saint-Martory. Cette concession perpétuelle a été achetée en 1984 par lui-même, il lui sera reversé la somme de 229.95 euros par la commune étant donné qu'il est le concessionnaire de cette concession.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A 35 HEURES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après renseignements auprès du Comité Technique du Centre de Gestion, il est nécessaire de créer un emploi administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 juin 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures, et donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes pièces se rapportant à cette création de poste.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE PROPOSES PAR LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par les services de la Poste concernant des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de Saint-Martory.

Les propositions de réduction d'ouverture au public semblent contraires aux dispositifs mis en place par l'état, « Petites Villes de Demain », « Bourg Centre », « Plan de Relance » pour lesquels la Commune de Saint-Martory est retenue.

L'INSEE nous a informé en décembre d'une augmentation de la population dépassant les 1000 habitants.

Les travaux de rénovation du bureau de Poste (demandé par le Groupe LA POSTE) effectués en 2020 à hauteur de 255 000.00 euros ont été financés en grande partie par la Commune (195 000.00 euros) malgré la participation du Groupe LA POSTE (60 000.00 euros).

L'étanchéité du toit terrasse de la Poste sera entièrement refait en 2021 pour un montant de 40 000.00 euros environ financé par la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, trouve inacceptable ce projet de diminution d'horaires d'ouverture au public, avec des investissements financiers engagés par la Commune avec l'aide de l'Etat, du Département, refuse ces nouveaux horaires et demande que les horaires d'ouverture actuels soient maintenus, donne délégation à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le départ en retraite de Mme CAHUZAC Marie-Claude, il est impossible de lui verser une prime de départ, donc des chèques cadeaux seront donnés en remplacement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 26 janvier 2021, le Conseil Départemental a déposé un vœu auprès du Gouvernement afin qu'il garantisse un avenir durable à l'Office National des Forêts.

Madame la Directrice de l'Ecole demande s'il serait possible de finaliser l'équipement numérique dans certaines classes étant donné qu'il existe un financement pouvant aller jusqu'à 70 %.

Madame Claudette ARJO demande au Conseil Municipal si certains seraient volontaires pour rénover les salles de la cantine (préparation des murs et peinture).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Occitanie propose une navette gratuite pour permettre aux personnes âgées de se rendre dans les centres de vaccinations.

Monsieur le Maire a proposé de mettre la nouvelle salle communale de la poste à disposition de l'ARS pour installer un centre de vaccination.

Madame MOURLAN Evelyne propose que les personnes vulnérables ou en difficultés soient contactées par la Commission des Affaires Sociales pour les aider dans les démarches préalables à la vaccination.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau défibrillateur a été installé chez Mme PAGES Christelle, Fleurs et Créations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au sinistre constaté sur la berge de la Garonne (rive gauche) sous la place de l'église, une visite a été organisée en présence du Syndicat Garonne Amont. Un rapport a été rédigé par ce dernier. Il en résulte que les travaux à mener n'entrent pas dans le périmètre de la GEMAPI. Monsieur le Maire a adressé un courrier à Mme la Sous-Préfète afin de solliciter son aide.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal qu'il effectue des recherches afin de prouver que la porte du Pont n'est pas propriété de la Commune

Madame MOURLAN Evelyne demande ou en est l'exploitation de la plateforme de compostage de SUEZ car des odeurs sont réapparues ces derniers jours. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, la plateforme continue son exploitation, que la Communauté de Communes a rompu sa convention avec SUEZ et n'apporte plus de déchets verts sur ce site. Le propriétaire de ce site est toujours vendeur de l'ensemble de son bien et serait prêt à financer les travaux pour le chemin d'accès le long de l'Autoroute. Une rencontre va être prévue dans les prochaines semaines afin de débattre de ce sujet.

Monsieur GARDELLE David informe le Conseil Municipal que la réunion publique constitutive de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Cap de Pin devait se tenir en se début d'année avec les propriétaires fonciers du périmètre retenu. Le protocole sanitaire empêche de tenir une telle réunion. De fait, il est proposé d'organiser une réunion avec les propriétaires principaux (une dizaine) et d'autre part d'envoyer un courrier d'adhésion (ou pas) pour les autres propriétaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les pigeons continuent de dégrader fortement les bâtiments communaux ou privés et créent des nuisances très néfastes pour les riverains. Il faut que cela cesse et les décisions nécessaires seront prises prochainement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a reçu aucune information nouvelle sur la situation de la maison de retraite des Génévriers. A priori, plus de cas de covid-19.

Mme Claudette ARJO fait part de sa candidature au poste de Conseillère Départementale Suppléante aux côtés de Mme Roselyne ARTIGUES, c'est cette dernière qui a sollicité Mme ARJO.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu le montant des devis relatifs à la réfection des trottoirs de l'Avenue Casteret, cette opération sera prise en compte en 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous sommes toujours en attente d'information de l'Entreprise Colas pour la réalisation des travaux de la Place Nationale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une réflexion soit engagée sur les subventions non attribuées à certaines associations, pour cause de covid-19, ces sommes pourraient être réengagées sur différents projets (travaux par exemple)

La séance est levée à 22 heures 30, le prochain conseil se tiendra le lundi 08 mars 2021 à 20 heures.

Le Maire,

Raoul RASPEAU

